

Circulaire d'information

INFCIRC/675
11 juillet 2006

Distribution générale
Français
Original: Arabe
Traduit de l'anglais

Communication datée du 29 mai 2006 reçue du Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Agence concernant une lettre du Secrétaire général de la Ligue des États arabes au Directeur général

1. Le Secrétariat a reçu une lettre datée du 29 mai 2006 du Représentant permanent de la République arabe syrienne à laquelle était jointe une lettre datée du 28 mai 2006 de M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, au Directeur général.
2. Eu égard à la demande formulée par le Représentant permanent de la République arabe syrienne dans sa lettre du 29 mai 2006, celle-ci ainsi que la lettre du Secrétaire général de la Ligue des États arabes sont jointes pour l'information de tous les États Membres.

Ambassade de la République arabe syrienne
Vienne

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la lettre en date du 28 mai 2006 adressée par M. Amre Moussa, Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à M. Mohamed ElBaradei, Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, concernant l'assistance que le gouvernement britannique a fournie à Israël dans la production d'armes nucléaires en lui livrant de l'eau lourde en 1958 et en lui procurant aussi de nombreuses matières interdites utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires, telles que l'uranium et le plutonium, accélérant ainsi le développement du programme nucléaire israélien en 1966, selon des documents britanniques officiels récemment divulgués.

Il convient de noter que dans la lettre susmentionnée, le Secrétaire général de la Ligue fait référence à sa lettre précédente du 8 août 2005 adressée à votre Excellence.

Je me permets de vous transmettre la demande du Secrétaire général de la Ligue des États arabes qui vous prie de le tenir informé des mesures que l'AIEA entend prendre pour vérifier les informations exposées dans la lettre ci-jointe, qui ont un impact sur la sécurité au Moyen-Orient ainsi que sur les initiatives internationales et la contribution de l'Agence en faveur du renforcement du régime international de non-prolifération.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre ainsi que celle du Secrétaire général de la Ligue des États arabes auprès des États Membres de l'Agence.

(signé) Ambassadeur Safwan Ghanem
Représentant permanent auprès de l'Office
des Nations Unies et des organisations
internationales à Vienne

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
AIEA

Ligue des États arabes
Le Secrétaire général

28 mai 2006

Monsieur le Directeur général,

Comme suite à ma lettre du 8 août 2005 concernant la révélation de documents britanniques officiels faisant état de la vente par le Royaume-Uni à Israël d'un élément clé de son programme nucléaire, j'ai l'honneur de vous écrire une fois de plus à la suite de la divulgation d'autres informations sérieuses relatives à l'assistance octroyée à Israël pour développer son programme nucléaire, lui permettant de produire des armes nucléaires, du fait que le gouvernement britannique lui a procuré de nombreuses matières interdites utilisées pour la fabrication d'armes nucléaires, telles que le lithium et le plutonium. Selon ces informations, le gouvernement britannique a vendu du lithium à Israël, lui permettant de fabriquer des armes nucléaires, et lui a aussi livré une certaine quantité de plutonium. Les rapports indiquent que ces quantités, quoique faibles, ont néanmoins permis à Israël d'accélérer le développement de son programme nucléaire en 1966.

Après la divulgation de ces informations importantes, qui s'ajoutent à de précédentes indiquant la vente par le Royaume-Uni de 20 tonnes d'eau lourde à Israël en 1959, il est d'autant plus urgent d'examiner l'étendue de la responsabilité que porte le gouvernement britannique en aidant Israël à fabriquer des armes nucléaires.

Je pense que vous conviendrez avec moi que le fait que ces événements appartiennent au passé n'exonère pas les États concernés de leurs responsabilités et ne supprime pas les risques et les répercussions pour la région. Ils confirment ce que beaucoup ont dit quant à la partialité et à la sélectivité dans l'application des concepts de non-prolifération et ont un impact sur la crédibilité du régime international de non-prolifération.

J'ai déjà demandé l'ouverture d'une enquête officielle pour clarifier les faits, lever les ambiguïtés concernant ces événements et déterminer les incidences négatives pour la sécurité régionale et les initiatives visant à créer une région exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir m'informer des mesures que l'AIEA entend prendre pour vérifier ces informations qui ont des incidences sur la sécurité au Moyen-Orient ainsi que sur les initiatives internationales et la contribution de l'Agence en faveur d'un renforcement du régime de non-prolifération.

(signé) Amre Moussa

M. Mohamed ElBaradei
Directeur général
AIEA